

Attribution de subventions aux classes transplantées

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Le Conseil Municipal a attribué, dans sa séance du 25 septembre 2008, une subvention de 1 845 € à l'école élémentaire Bourgogne pour le séjour de 41 élèves d'une classe de CE2 et d'une classe de CM2 à Levier.

Or, les familles de 19 élèves rencontrent de sérieuses difficultés pour s'acquitter de la totalité de la participation à leur charge pour ce séjour.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 570 € à cette école, pour permettre la réalisation de ce projet.

En cas d'accord, cette subvention, qui sera versée à la coopérative scolaire de l'école, sera imputée au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer cette subvention complémentaire de 570 €.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.